

**ACCIDENT**  
**survenu à l'avion immatriculé F-GGJF**

<b>Evénement :</b>	collision au roulage avec une pompe à essence.
<b>Causes identifiées :</b>	inattention, marquage au sol inadapté.

**Conséquences et dommages :** bord d'attaque de l'extrémité de l'aile gauche endommagés.

**Aéronef :** avion Robin DR 400-180.

**Date et heure :** lundi 5 août 2002 à 17 h 00.

**Exploitant :** société.

**Lieu :** AD Avignon Caumont (84).

**Nature du vol :** local.

**Personnes à bord :** pilote + 3.

**Titres et expérience :** pilote, 36 ans, CPL de 1999, 615 heures de vol dont 17 sur type et 125 dans les trois mois précédents.

**Conditions météorologiques :** vent 220° / 10 à 15 kt, température 29 °C.

### **Circonstances**

De retour d'un vol touristique d'une heure et dix minutes avec trois passagers, le pilote atterrit sur la piste 17 de l'aérodrome d'Avignon Caumont, puis emprunte la bretelle "C" afin d'aller stationner sur le parking "F" (*voir croquis page suivante*). Les trois premiers postes étant occupés, le pilote décide de se garer sur l'emplacement le plus au sud, après la pompe à essence. Il explique qu'après avoir quitté la ligne de cheminement, il a augmenté son rayon de virage afin de ne pas avoir à "tourner sur place" pour stationner. Le choc avec la pompe à essence se produit à cinquante centimètres de l'extrémité de l'aile gauche, endommageant le bord d'attaque sur une vingtaine de centimètres.

Le pilote indique avoir été distrait par le passager en place droite au moment du virage. Il ajoute qu'il a effectué cette manœuvre plusieurs fois auparavant avec un avion à aile haute, cette dernière passant au-dessus de la pompe à essence. Cette même journée, le pilote avait été lâché sur cet avion à Aix-en-Provence (13). Il a convoyé l'avion entre Aix-en-Provence et Avignon, puis a effectué trois vols avec des passagers. La durée totale de ces vols a été de 4 h 30 minutes.

*(suite page suivante)*

Le pilote, gérant de la société, a un contrat de location à l'année avec une entreprise implantée en région parisienne. Pour les besoins liés à ces vols touristiques, il utilisait des avions à aile haute. Un Cessna 172 ramené le dimanche précédent vers la région parisienne pour une visite ne pouvait être remplacé que le mardi par un Cessna 182. Afin de pouvoir assurer les vols prévus lundi, le pilote a fait appel à une société de location basée à Aix en Provence, ne pouvant fournir qu'un avion DR 400-180 (aile basse).

Un marquage au sol ( ligne jaune continue ) permet un accès direct au parking "F" par le centre du parking ainsi que par le Nord. Aucun marquage ne permet d'accéder au parking par le sud .

